

---

**Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.10PR**

**concernant**

**les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la  
gestion des biens communaux en 2016**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a examiné une partie des réponses de la Municipalité au cours de quatre séances, les 12 mai (à deux), 15 mai, 22 mai (réponses 2017 reçues le 19 mai) et le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Elle était composée de Mesdames Joëlle BETTEX, Léa ROMANENS et de Messieurs Jean-Louis KLAUS, Ruben RAMCHURN, Yves VUAGNIAUX, Christian WEILER et du soussigné, désigné président.

**Rapport incomplet de la COGE sur le PR 17.10PR et sur les réponses  
manquantes dans le rapport de gestion 2016**

Chers collègues

Le 23 juin 2016 notre Conseil avait validé plusieurs réponses municipales mais il en avait également refusé neuf portant sur six sujets différents. Ces réponses refusées touchaient notamment à TBB, TRAVYS et la PNV. Selon l'article 109 al. 2 régl.CC la Municipalité devait exposer, dans son rapport, la suite donnée aux observations sur la gestion qui avaient été maintenues par le Conseil l'année précédente. Elle ne l'a pas fait.

En 2016 le Greffe a traversé des moments difficiles et la COGE s'était alors fortement engagée, avec le bureau du Conseil, pour qu'il n'y ait pas d'impasses dans le calendrier très chargé de la fin de la législature. Depuis, notre Conseil a introduit un nouveau règlement du Conseil communal et la Municipalité n'a pas respecté, en cette année 2017, le délai de 20 jours mentionné à l'art. 115 régl.CC.

Cela a conduit à un printemps agité et compliqué. La Commission de gestion a pourtant largement anticipé et informé ses partenaires, Municipalité et Greffe, de son échéancier. La Municipalité n'a pas répondu dans son rapport aux observations maintenues en 2016. De plus la Municipalité a omis de mentionner dans son rapport de gestion PR17.04PR vol.1 l'observation 1.2. Commission Urbanisme et mobilité datant de 2015 et maintenue. Elle n'y a également pas répondu.

En conséquence la COGE n'a pas pu effectuer valablement et complètement son travail et rend ainsi son rapport sur une partie seulement des observations.

**Les réponses refusées aux observations de 2016 sur l'année 2015 et à une  
observation sur l'année 2014.**

Comme indiqué ci-dessus ces réponses ne sont pas parvenues à la COGE. L'art. 109 n'a pas été respecté et la COGE demande que la Municipalité présente avant le 1<sup>er</sup> septembre un préavis complémentaire comprenant les réponses manquantes.

## **Les réponses aux observations de 2017 sur 2016**

### **Observation 1.3.1 (ment.1.1) / Lettre de mission TRAVYS**

**La COGE demande instamment à la Municipalité de fournir à sa représentante au sein de TRAVYS une lettre de mission claire l'incitant à défendre les intérêts d'YLB.**

Cela fait 5 ans que la COGE insiste sur la nécessité de ces lettres de mission. La Municipalité ne répond pas à l'observation. La COGE refuse la réponse.

### **Observation 1.3.2 (ment. 1.2) / Contrat de prestation avec TRAVYS**

**La COGE invite la Municipalité à se donner les moyens, que ce soit au travers de sa filière Mobilité ou sous une autre forme, en vue d'obtenir un contrat de prestation entre TRAVYS et la commune d'Yverdon-les-Bains.**

Constatant que pour le moment (la COGE n'a pas reçu la réponse à l'O1.3/2016 maintenue de l'année précédente) la réponse témoigne d'une situation plutôt bloquée, la COGE insiste pour qu'un état des lieux clair soit présenté très rapidement au CC. Celui-ci est appelé à voter des montants extrêmement importants en faveur des transports en communs. La COGE refuse la réponse.

### **Observation 2.1 / Cahiers de charges**

**La COGE demande à la Municipalité de faire établir des cahiers des charges des diverses commissions extraparlimentaires avec missions, objectifs et nombre probable de séances par année. Les listes des commissaires devraient figurer dans le rapport de gestion et également sur le site de la Ville pour que les citoyens sachent à qui s'adresser.**

La COGE accepte la réponse en souhaitant toutefois d'abord connaître les raisons qui ont conduit :

1. à donner pour la première fois seulement la composition de la commission des constructions (pourquoi ne la donnait-on pas les autres années ?).
2. à donner pour l'année 2016 non pas la composition de la commission en 2016 mais la composition de la commission pour 2017.

La COGE insiste pour que chaque commission ait son cahier des charges ou règlement et que ses activités soient connues.

### **Observation 2.2 / Accès télévisuel**

**La COGE invite la Municipalité à proposer un accès télévisuel facile à toute personne désireuse de suivre le Conseil communal, en fonction de son fournisseur de service.**

La COGE accepte la réponse.

### **Observation 2.3 / Plan directeur des Sports**

**La COGE invite la Municipalité à finaliser le plan directeur des Sports afin d'optimiser les synergies et la cohérence notamment dans le projet Gare-Lac.**

La COGE accepte la réponse

### **Observation 2.4 / Révision du règlement du personnel**

**La COGE, constatant que des problèmes de gestion du personnel sont liés à un règlement dépassé, demande à la Municipalité de mettre une priorité pour que la révision du règlement du personnel aille régulièrement de l'avant et que les RH mettent tous les atouts de leur côté pour assurer la réussite de ce projet.**

La COGE accepte la réponse.

### **Observation 3.1 / Secrétariat de la culture**

**La COGE demande à la Municipalité d'examiner le fonctionnement et les moyens du secrétariat de la Culture.**

La COGE accepte la réponse.

### **Observation 3.2 / Parc des Rives**

**La COGE prie la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur sa vision de l'ensemble des activités culturelles, sportives et autres qui se dérouleront sur l'ensemble du Parc des Rives et des alentours.**

La COGE accepte la réponse.

### **Observation 3.3 / Tribunes de l'hippodrome**

**La COGE demande à la Municipalité de réaffecter les locaux des Tribunes de l'hippodrome pour répondre aux nombreux besoins exprimés depuis 2014.**

La COGE accepte la réponse en constatant qu'elle aurait dû mettre cette observation au compte du dicastère de l'Urbanisme et des bâtiments. La COGE persiste à trouver anormal que ces locaux ne servent qu'à du stockage alors qu'ils pourraient être des plus utiles, par exemple pour l'événementiel du Parc des Rives.

### **Observation 4.1/ Plan directeur du gaz**

**La COGE invite la Municipalité à finaliser le plan directeur du gaz.**

La COGE accepte la réponse.

### **Observation 4.2 / Facturation**

**La COGE invite la Municipalité à améliorer les processus de facturation.**

La COGE accepte la réponse

### **Observation 5.1 / Sécurité colonies**

**La COGE invite le service responsable des colonies à résoudre sans délai les problèmes liés à la sécurité (barrières et échelles) et à veiller au respect des normes (cuisine).**

La COGE accepte la réponse.

### **Observation 5.2 / Entretien colonies**

**En lien avec l'observation 1 la COGE invite le service à effectuer quelques interventions peu coûteuses (beamer par ex.) mais qui sont de nature à améliorer les prestations offertes.**

La COGE accepte la réponse.

### **Observation 5.3 / Mission des colonies**

**La COGE suggère à la Municipalité de conduire une réflexion d'ensemble au sujet des missions de ces deux colonies et de leur avenir et de se pencher sur la promotion qui peut être améliorée. Il serait bien de savoir ce qu'il faut investir et comment.**

La COGE accepte la réponse.

#### **Observation 5.4 / Coût des colonies**

**La COGE invite la Municipalité à faire une étude des coûts réels et totaux des deux colonies et du prix de revient d'une nuitée en colonie (comparatif avec d'autres modes d'hébergement). La COGE demande à la Municipalité de rendre plus compréhensibles les imputations internes liées aux colonies de manière à obtenir des prix réalistes de nuitées.**

La COGE accepte la réponse.

#### **Observation 6.1 / Mobilité au Collège des Rives**

**La COGE invite la Municipalité à développer l'étude de la mobilité en rapport avec l'impact du Collège des Rives sur l'ensemble de la zone.**

La COGE accepte la réponse.

#### **Observation 8.1 / Liste d'attente aux Plantages**

**La COGE invite la Municipalité à étudier des mesures pour mieux répondre à la demande.**

La COGE accepte la réponse.

#### **Observation 10.1 / Préavis remis en question**

**La COGE invite la Municipalité à développer une procédure permettant la remise en question d'un préavis adopté par le CC mais dont tout ou partie est devenu irréalisable.**

La COGE accepte la réponse.

### **Conclusions :**

En conclusion, la COGE, à l'unanimité de ses membres, prend acte de la partie des réponses apportées par la Municipalité en y apportant les deux amendements suivants :

**Art. 1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la COGE sont approuvées à l'exception des réponses aux observations :**

**1.3.1 sur les lettres de mission et 1.3.2 sur le contrat de prestations avec TRAVYS.**

**Art. 2 Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2016 à l'exception de ce qui concerne les réponses manquantes aux observations maintenues qui devront faire l'objet d'un préavis complémentaire d'ici au 1.09.2017**

Art. 3 Inchangé

Yverdon-les-Bains le 1<sup>er</sup> juin 2017

Le président de la COGE



Daniel Cochand